

## DELIBERATION CFVU-004-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;  
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 18 janvier 2023**

**Objet de la délibération : Modification de la délibération n° CFVU 120-2022 du 12 décembre 2022 relative aux critères d'examen des vœux inscrits sur Parcoursup**

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 23 janvier 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Les modifications apportées aux critères d'examen des vœux du DU « Passeport pour réussir et s'orienter », dans le cadre de Parcoursup, sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 3 abstentions.

Christian ROBLÉDO

*Président de l'Université d'Angers*

Signé le 26 janvier 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 27/01/2023**

## PAREO (ANGERS ET CHOLET)

### Critères généraux d'examen des vœux

*Si un champ d'évaluation n'est pas utilisé, laisser vide*

#### > Résultats académiques 15%

Intitulé du critère	Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance (essentiel, très important, important, complémentaire)
Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat Moyenne générale résultats académiques de la dernière année d'enseignement suivie	Notes en français  Bulletins	Important

#### > Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire 10%

Intitulé du critère	Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance (essentiel, très important, important, complémentaire)
Capacité à s'exprimer convenablement en français (orthographe, syntaxe, structure)	Projet de formation	Important

#### > Savoir-être 30%

Intitulé du critère	Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance (essentiel, très important, important, complémentaire)
Investissement dans le travail et assiduité	Fiche avenir, Appréciations des enseignants sur les bulletins	Très important

#### > Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet 35%

Intitulé du critère	Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance (essentiel, très important, important, complémentaire)
Motivation à trouver sa voie et à explorer diverses pistes d'orientation	Projet de formation	Essentiel
Connaissance de la formation	Projet de formation	Important

#### > Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires 10%

Intitulé du critère	Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance (essentiel, très important, important, complémentaire)
Ouverture sur le monde Expériences ou engagements (professionnels, associatifs, citoyens, sportifs...)	Projet de formation Rubrique « Activités et centres d'intérêts » Fiche avenir	Important

#### > Prise en compte de la participation des lycéens à une cordée de la réussite

Oui, la formation valorise la participation à une cordée de la réussite.

Non, la formation ne prend pas en compte la participation à une cordée de la réussite.